

Paris le 20 janvier 2013 A **Madame Dominique BERTINOTTI**

Madame la Ministre,

Je vous remercie de l'attention que vous portez à la contribution de notre association dans le cadre de la Mobilisation gouvernementale autour du développement des services d'accueil des jeunes enfants et de soutien à la parentalité. D'autant plus que L'A.NA.PSY.pe participe depuis sa création à des concertations ministérielles relatives à la petite enfance et à la famille.

L'Association Nationale des Psychologues pour la petite enfance, créée en 1986, a pour objectifs de développer l'étude, la recherche et de mener des actions et des formations sur la qualité des modes d'accueil pour la petite enfance, l'accompagnement à la parentalité, la prévention des problèmes psychologiques des enfants, avec un triple regard sur :

*Le développement de l'enfant*

*La compréhension des familles*

*La connaissance des services et des professionnels de la petite enfance.*

L'A.NA.PSY.p.e défend la nécessité d'une attention et d'une connaissance bien spécifique sur les bébés et leurs relations avec les adultes et la société. Elle contribue depuis plus de 25 ans à éclairer la vigilance des pouvoirs publics sur ce qui est offert à vivre aux tous petits, aux fondements de leur équilibre et de leur personnalité.

Nous insistons sur la prise en compte pour chaque jeune enfant de ses particularités et de ses liens avec son entourage, ses deux parents (et pas seulement sa mère), les professionnels qui s'occupent, les institutions qui lui sont dédiées, et la société dans laquelle il évolue.

Consciente des réalités familiales, sociales et économiques actuelles, l'A.NA.PSY.pe soutient depuis toujours les initiatives visant à promouvoir l'accueil des jeunes enfants, à conditions que soient garanties avec la même exigence leur développement physique et psychique, le souci de l'équilibre familial<sup>3</sup> et la possibilité pour les professionnels d'exercer leurs métiers, dans le respect et le soutien de leur compétence.

L'A.NA.PSY.p.e, engagée dans le collectif « Pas de bébés à la consigne » a participé à la « Contribution commune à la Mobilisation » du dit collectif, adressée au ministère chargé de La Famille.

### **Du côté des tout-petits : Un rappel des enjeux de l'accueil**

La caractéristique commune à tous les lieux d'accueil de la petite enfance est que les bébés y sont séparés de leurs parents. Mais, accepter la rencontre avec les autres, quand on n'a pas pu suffisamment conserver en soi des traces vivantes de ceux qui donnent la sensation d'exister, c'est risquer de les perdre tout à fait...c'est aussi prendre le risque de se perdre.

La séparation, même pour un temps court, met en jeu l'équilibre psychique d'un bébé<sup>5</sup>. C'est pourquoi, il a besoin de bénéficier d'un accueil individualisé, d'une attention personnalisée à partir des temps d'échanges possibles entre ses parents et l'accueillant dont la formation qualifiée s'avère à la mesure de la complexité des enjeux de ses premières années de la vie.

C'est par une continuité des personnes, des lieux et des pratiques éducatives que chaque petit enfant peut trouver ses repères, et construire dans le temps, progressivement ses propres

sécurisations affectives sur lesquelles prendront appui ses acquisitions motrices langagières et socialisantes.

C'est dans tous les milieux sociaux que les jeunes enfants ont besoin d'un environnement adapté à leur dépendance et à leur fragilité et ouvrant sur la découverte des autres et du monde<sup>(6)</sup>.

Il ne saurait être question de confondre :

- environnement favorisant les expressions créatives et curieuses, les capacités d'éveil relationnel, corporel, culturel et intellectuel à offrir aux tous petits,

- avec un environnement aux stimulations programmées ayant pour conséquence de façonner des petits avec le risque qu'ils développent des états d'inhibition, d'excitation ou de crainte.

**C'est en cela que nous contestons** l'invention artificielle d'une nouvelle classe d'âge, les « deux-trois ans », coincés entre le grand bébé et le petit écolier.

**Face aux assauts des précipitations éducatives** et des idéologies de la performance, de l'envahissement des technologies et de la consommation dans le champ de la petite enfance, nous, psychologues cliniciens travaillant auprès des enfants de moins de trois ans affirmons qu'ils doivent être maintenus à l'abri des injonctions de rapidité, d'efficacité, de rentabilité et d'apprentissages préformant, et de conduites sociales conditionnantes et normalisantes

**Pour mémoire**, le décret d'août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans précisait des missions larges (art 180-1) :

- *permettre la sécurité et le bien-être des enfants ainsi que leur développement*
- *concourir à l'intégration des enfants porteurs de handicap ou malades*
- *apporter une aide aux parents pour qu'ils concilient vie professionnelle et vie familiale.*

Ainsi le rôle des modes de garde évoluant vers l'accueil, imprimait une préoccupation majeure : celle de la prévention psychologique et sociale à travers l'appui à la fonction parentale. Mais cette orientation de politique de l'enfance et de la famille tend à s'effacer dans le décret de Juin 2010 dit « décret Morano » au profit d'une logique « service » (7) dont les directives font fi de la réalité psychique des bébés, de l'importance fondamentale des interrelations enfants-parents-professionnels, et de l'indispensable formation et professionnalisation que cela requiert. Le tout petit ne peut être sacrifié au nom des supposées réalités économiques. Les enfants ne peuvent être traités comme des objets à caser, les parents comme des clients et les professionnels comme des exécutants.

**Nous alertons** les décideurs politiques, mais aussi les parents, sur des constats de plus en plus alarmants qui se font jour depuis quelques années :

- La quantité, la qualité et la permanence des modes d'accueil sont insuffisants. Or si l'environnement est insécure, faute de continuité du mode d'accueil et dans le mode d'accueil, l'enfant angoissé, développe des symptômes.
- Des professionnels en sous effectif au regard du nombre de bébés, des recrutements d'« intérimaires », d'accueillants peu ou non qualifiés, le tout induisant pour les enfants un turn-over et, des instabilités chez les professionnels, des problèmes de communication, l'impossibilité de réfléchir à ce qu'ils font et à la manière d'améliorer les pratiques.

L'ensemble se répercutant sur l'accueil des enfants et les relations avec les parents.

**Nous interrogeons :**

- Quelles conditions pour une écoute singulière de chaque enfant dans les modes d'accueil qu'ils soient individuels ou collectifs ?

- Quels repères affectifs, relationnels et éducatifs suffisamment stables et repérables par l'enfant dans le triangle cohérent des relations parents, professionnels, enfants ?
- Quelle socialisation quand le trop grand nombre d'enfants présents, l'inadaptation des lieux, empêchent de vivre la rencontre avec d'autres, autrement que dans la confusion, les tensions, l'agression ou le repli ?
- Quel accompagnement dans un passage délicat, d'un enfant malade ou handicapé, quand le débordement et la fatigue des professionnels, les charges administratives, et l'obsession du chiffre et du temps, parasitent l'attention des adultes ?
- Quel soutien à la parentalité, quand les modes d'accueil manquent, sont instables et coûteux, et quand on y rencontre des professionnels épuisés, indisponibles, pressés ou mal formés ?
- Quelle aide possible aux familles, confrontées déjà à leur propre précarité, quand l'accueil de leur bébé est précarisé et confié à des professionnels insécurisés eux-mêmes pour leur avenir ?

### **Du côté des parents : Enjeux**

Dans la mise en place de la PSU, sont évoqués les « besoins des familles » qui sont souvent des besoins liés aux contraintes du travail : les parents confrontés à la flexibilité du travail utilisent les modes de garde comme « un service rendu » et non comme un partenariat. La mise en place de la PSU ne risque-t-elle pas de renforcer l'ambivalence de certains parents face à la séparation ?

Entendre la demande de garde des parents uniquement comme un besoin à satisfaire empêche toute discussion, toute réflexion autour d'une réponse adaptée aux possibilités de l'enfant.

Ce qui a permis aux mères françaises de travailler et d'augmenter la natalité, c'est la confiance qu'elles construisent peu à peu avec les personnes et les services qui les relaient auprès de leurs enfants. Cette confiance repose sur la fiabilité des compétences des professionnels, la continuité de soins adaptés à chaque enfant, dans l'écoute respectueuse de ses parents. A partir d'une réflexion psychologique, institutionnelle et sociale, un accueil se crée pour chaque situation.

Confier son enfant sans avoir l'impression de le délaisser, conditionne la qualité de la séparation dont l'accompagnement doit pouvoir se travailler conjointement entre la famille et les professionnels accueillant. C'est un élément fondamental permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle. Si ces services ne peuvent plus garantir en toute sérénité cet appui aux familles, c'est un empêchement à la vie professionnelle auquel sont exposés les parents.

Ainsi le rôle des modes d'accueil est essentiel dans l'appui à la fonction parentale et l'insertion socio-professionnelle.

### **Du côté des professionnels et des lieux d'accueil :**

Des constats sont faits dans certaines structures, où des professionnel(le)s ont le sentiment de perdre le cadre de travail qu'ils (elles) avaient construit au fil des années : trop d'enfants à investir, à connaître sur une durée plus courte, sur des temps de présence partiels. Comment continuer à exercer la référence auprès d'enfants qui ne sont là qu'en « pointillés » ? Comment travailler dans la continuité de relations attentives à chacun des petits ? Comment préserver la qualité du lien entre l'enfant accueilli, ses parents, et les professionnels ?

Des professionnels pourtant aguerris « craquent », en « burn out », dans l'extrême difficulté à pouvoir garantir la sécurité même physique des enfants, dans de telles conditions !

Certaines puéricultrices et éducateurs (trices) ressentent une perte de sens dans l'exercice de leur métier : le temps passé à gérer la mise en place administrative de la PSU prévaut sur l'encadrement des équipes autour du soin à l'enfant

Les professionnel(le)s ont besoin de temps en dehors de la présence des enfants pour réfléchir, élaborer leur travail, construire, écrire...et défendre des principes de travail auprès des partenaires et financeurs.

Déjà, lors de notre colloque en 2005 « A l'écoute des bébés et de ceux qui les entourent », les psychologues de l'A.NA.PSY.pe y soutenaient que :

« Les lieux d'accueil de la petite enfance pourraient continuer d'être les forts beaux terrains d'une prévention qui ne prédirait rien mais qui accompagnerait beaucoup. Il s'y exerce, par endroit, une formidable créativité respectueuse des enfants et de leur famille. Chacun, petits ou grands, pourrait continuer d'y installer, en confiance, de quoi se SEPARER sans PERDRE ce qui lui MANQUE, à condition...

A condition qu'on veuille bien considérer que :

- Plus un bébé vit de discontinuités dans le déroulement de sa semaine, et plus se trouve fragilisée sa capacité à contenir de façon satisfaisante la permanence de ses représentations ;

- Plus est nécessaire alors, la cohérence des adultes entre eux dans la façon dont ils accompagnent ce passage.

Adultes ? C'est à dire les professionnels et les parents, bien sûr, mais aussi les gestionnaires et les politiques.

Se donner les moyens de cette cohérence, demande un grand investissement psychique, mais implique aussi un investissement financier et la volonté politique d'en soutenir les enjeux. »

D'autre part, nous souhaitons attirer l'attention des pouvoirs publics sur les disparités existantes :

- d'environnement

- de formation de professionnels entre les modes d'accueil collectifs et les modes d'accueil individuels,

- entre les modes d'accueil individuels chez des assistantes maternelles agréées, formées aux spécificités du développement du jeune enfant et aux relations avec les parents, et des auxiliaires familiaux qui ne bénéficient pas de la même qualité de formation et de soutien dans leurs pratiques. ceci du fait de l'hétérogénéité des services et des moyens sur le territoire français.

- une inégalité est celle des enfants gardés au domicile des parents, par des aidants familiaux, rarement formés, souvent isolés, et dont la qualité du mode d'accueil est hasardeuse.

### **Conclusion et propositions**

Nous considérons qu'un «accueil de qualité » favorise l'épanouissement psychologique des bébés en devenir :

- Lorsqu'il apporte aux tout petits les conditions d'une sécurité affective, en organisant une continuité des liens, du lieu et des personnes.

- Quand il leur donne confiance en eux par un environnement stable propice à l'éveil et la découverte. Ceci en personnalisant les relations aux enfants, dont la régularité et la permanence consolident l'acquisition des repères et la construction des liens avec leur environnement. Grâce à un cadre et à du temps où familles et professionnels peuvent se connaître, réfléchir et accompagner ensemble les enfants à grandir.

### **Il nous paraît primordial :**

- Que les pouvoirs publics accordent toute leur importance aux particularités du fonctionnement psychique du tout petit : ce que l'on fait vivre à un tout petit totalement dépendant n'a pas les mêmes effets que sur un plus grand.

- Que les parents, les professionnels et les institutions puissent exercer leur devoir de protection, de soins et d'éducation à l'égard des jeunes enfants.

- Que soit intégrée dans les programmes de formation des métiers de la petite enfance, une meilleure connaissance de la construction psychique des bébés et des jeunes enfants.

- Que soit garantis, quels que soient les lieux d'accueil, des temps de réflexion et d'analyse des pratiques.

- Que la place du psychologue soit reconnue à part entière dans les services et les établissements de la petite enfance, et notamment auprès des gestionnaires et des pouvoirs publics.

En vous remerciant de toute l'attention que vous porterez à notre contribution, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération et de mes sentiments les meilleurs.

Dominique **RATIA-ARMENGOL**  
Présidente de l'**A.NA.PSY.pe**